

**Les caisses de MSA ont versé la prime de Noël 2024 à compter du 17 décembre à leurs ressortissants bénéficiaires du RSA.**

Cette aide exceptionnelle, destinée à soutenir financièrement les personnes les plus modestes au moment des fêtes de fin d'année, vise les foyers bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) au mois de novembre 2024 ou décembre 2024. La prime sera versée automatiquement par les caisses de MSA à partir du 17 décembre.

Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

### Quel montant sera versé aux bénéficiaires ?

Le montant de la prime de Noël est calculé en fonction de la composition du foyer RSA. Il varie selon le statut du bénéficiaire (personne seule ou en couple) et selon le nombre d'enfants à charge.

#### Montants de la prime de Noël 2024

Composition de la famille	Personne vivant seule	Couple*
Sans enfant	152,45 €	228,68 €
1 enfant	228,68 €	274,41 €
2 enfants	274,41 €	320,15 €
3 enfants	335,39 €	381,13 €
4 enfants	396,37 €	442,11 €
5 enfants	457,35 €	503,09 €
Par personne supplémentaire	+60,98 €	+60,98 €

\*Une seule prime est versée par foyer.

#### A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.